



**Monsieur Gabriel Attal**

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
75572 Paris

Paris, le 28 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 prévoit le transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire de l'AGIRC-ARRCO aux URSSAF.

Le précédent Gouvernement, faisant application d'une possibilité offerte par la loi, a décalé d'une année la date de ce transfert, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce décalage devait notamment permettre aux parties prenantes de régler ensemble les conséquences opérationnelles du transfert.

Or, nous ne pouvons que constater la persistance de difficultés sérieuses qui rendent improbable la réussite du transfert à la date prévue. Les discussions entre les deux réseaux ne progressent manifestement pas avec la sérénité requise, de sorte qu'à ce jour nous n'avons pas les garanties suffisantes permettant d'écarter tout risque opérationnel.

Dans ces conditions, il nous semble nécessaire que le Gouvernement puisse, a minima, reporter une nouvelle fois la date d'entrée en vigueur de cette réforme.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur ce sujet essentiel pour les retraités, les salariés et les entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Geoffroy Roux de Bézieux**

**François Asselin**

**Laurent Berger**

**Philippe Martinez**

**Frédéric Souillot**

**François Hommeril**

**Cyril Chabanier**